

Questions orales

M. MacEachen: ... tout seul, et non à la demande d'un autre gouvernement.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il découvert l'affaire par intuition ou quelqu'un l'en a-t-il averti? Il serait certainement préférable, pour le maintien de bonnes relations avec la République populaire de Chine, que le gouvernement agisse avec franchise et ne dissimule rien.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de South Shore a la parole.

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LES INTENTIONS
DU CANADA QUANT AU PARTAGE DES RECETTES DE
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'apprends que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendra bientôt à la conférence sur le droit de la mer à Genève et nous de ce côté-ci de la Chambre lui souhaitons le plus grand succès dans ses efforts.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Comme le régime juridique et les mécanismes internationaux qui seraient nécessaires pour la gestion nationale des ressources de la mer pourraient influencer sur l'attitude des gens et des gouvernements sur le problème de l'utilisation de ressources internationales de plus en plus rares, le ministre a-t-il discuté du partage des recettes avec le ministre du Revenu national et apportera-t-il à Genève de nouvelles propositions sur cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question du partage des recettes sera débattue à la conférence. Notre délégation a été autorisée par le gouvernement canadien à étudier la possibilité d'instaurer un système de partage des recettes à certaines conditions, notamment à condition que la souveraineté du Canada à l'extrémité du banc continental ne soit pas compromise.

M. l'Orateur: Le député de South Shore a la parole pour une question supplémentaire.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le partage des recettes s'appliquera-t-il uniquement aux ressources situées hors de la zone économique de 200 milles ou à cette zone également? De plus, le ministre sera-t-il autorisé par le gouvernement à faire des propositions fermes à la conférence de Genève pour régler ce problème très épineux qui revêt une grande importance aux yeux de bien des délégués?

M. MacEachen: Les propositions ne s'appliqueront certainement pas à la zone économique de 200 milles. À l'instar de la délégation, je serai autorisé à étudier la question du partage des recettes en respectant certaines conditions; j'en ai déjà donné une. Le député sait sans doute que, à cette conférence, on essaiera d'aplanir les divergences d'opinion qui existent entre le Canada et d'autres pays quant à la zone située au-delà de la zone de 200 milles. Il se peut qu'on en arrive à quelque arrangement en étudiant plus à fond l'idée du partage des recettes. C'est dans ce sens que la délégation et moi-même dirigeons nos efforts.

[M. MacEachen.]

● (1130)

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LE MANDAT DU
MINISTRE AU SUJET DES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES
RECETTES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu la nature critique de la dernière semaine de la Conférence présente au cours de laquelle le gouvernement canadien cherche à réaliser son objectif de reconnaissance des intérêts de notre pays aussi loin qu'au bord du talus continental et à la limite de 200 milles, et vu la nécessité pour le Canada d'en arriver à une proposition quelconque au sujet du partage des recettes afin de conclure un accord avec d'autres pays à cet égard, le ministre est-il autorisé par le Cabinet à présenter une proposition ou à engager le Canada à une proposition de partage des recettes dans la zone au-delà de la limite de 200 milles lors de son rendez-vous à Genève, ou est-il tout simplement autorisé à participer aux discussions, à écouter les délibérations, et à faire rapport de la situation à son retour?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour le moment, la délégation canadienne n'est pas autorisée à prendre part à des délibérations concernant le partage des recettes. Il s'agit d'un changement de position de la part du gouvernement canadien de consentir actuellement, dans les intérêts d'un règlement général, de s'attaquer à l'étude du partage des recettes, ce qui implique, en principe, que le gouvernement canadien en acceptera le concept sous certaines réserves. Le gouvernement canadien n'a pas autorisé l'acceptation d'offres précises à cet égard. Il faudrait que le Cabinet étudie une telle autorisation à la lumière des délibérations ultérieures qui auront lieu à Genève.

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LA POSSIBILITÉ
DE MODIFICATION DU CONTINGENTEMENT DES PRISES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État chargé des Pêches ayant prié d'autres pays de réduire leurs prises maximales de 40 p. 100, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendra à Genève, poussera-t-il plus loin cette amorce et a-t-il une politique précise à proposer?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'avoue que je ne suis pas au courant de la proposition du ministre d'État chargé des Pêches. Si la question concerne la CIPAN, il faut alors en discuter en dehors de la Conférence sur le droit de la mer.

LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER—LA POSSIBILITÉ
D'ACCORDS BILATÉRAUX EN CAS D'ÉCHEC

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si ses propositions relatives au partage des revenus outre le fait de les présenter à la conférence, signifient que le Canada est disposé à profiter de la présence à Genève de pays ayant des droits de pêche historiques et traditionnels au large de la côte est du Canada pour conclure une entente bilatérale ou multilatérale avec ces pays et constituer ainsi une base de ce qui pourrait deve-